

Identification des cas-contacts (à risque de contracter la Covid-19)

Conduite à tenir

Les personnes ayant eu la covid-19, pour qui la confirmation par test positif date de moins de 2 mois, ne sont pas considérées comme cas-contacts

Début de l'enquête dès connaissance d'un salarié cas confirmé ou probable de Covid-19

Définition d'un cas confirmé de Covid-19 : Test de détection RT-PCR ou RT-LAMP ou antigénique positif

Définition d'un cas probable de Covid-19 : Toute personne présentant des signes cliniques et des signes visibles au scanner thoracique évocateurs de COVID-19, même si les tests de détection sont négatifs (avis médical nécessaire)

Durée d'isolement du cas confirmé (ou probable) (télétravail si possible) :

→ Si pas de symptôme : 7 jours à partir du prélèvement par test RT-PCR

→ Si symptômes : 7 jours minimum à partir de la date du début des symptômes et jusqu'à 48h après arrêt de la fièvre

Port d'un masque **chirurgical** 7 jours de plus

A été en contact d'un cas confirmé (ou probable) de Covid-19, dans les 2 jours avant le début des symptômes ou dans les 7 jours avant test PCR positif si pas de symptôme ?

Oui

Echange de matériel ou d'objet non désinfecté, en l'absence d'hygiène des mains ?

Oui

Evaluation au cas par cas. Risque avéré ?

Oui

Partage d'un espace confiné pendant au moins 15 mn (Bureau, salle de réunion, véhicule...) ou du même lieu de vie ?

Oui

Non

Masque FFP2 ou chirurgical ou en tissu norme AFNOR* CAT 1 porté par la personne malade ou la personne contact ?

Oui

Non

Contact en face à face < 1mètre quelle que soit la durée (Conversation, Repas...) ? Exclut : croisements fugaces

Oui

Ou
Masques en tissu, norme inconnue ou norme AFNOR* CAT 2, portés par la personne malade et la personne-contact ?

Oui

Contact en face à face durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuements ?

Oui

Ou

Contact dans le cadre de soins ou actes d'hygiène (prodigués ou reçus) ?

Oui

Séparation solide créant 2 espaces indépendants (hygiaphone, vitre...) ?

Oui

Si aucune des 5 situations précédentes

Oui

Contact à risque négligeable, pas d'isolement. Poursuite des mesures barrières

Durée d'isolement du cas-contact (télétravail si possible) : jusqu'au résultat (négatif) du test RT-PCR ou antigénique fait au 7ème jour après le dernier contact avec le cas confirmé ou probable (test immédiat si apparition de symptômes)

Port d'un masque **chirurgical** 7 jours de plus

Cas particulier : si le cas contact et le cas confirmé (ou probable) partagent le même lieu de vie :

→ 1^{er} test RT-PCR ou antigénique immédiat

Poursuite du confinement jusqu'au 7ème jour après disparition de la fièvre pour tous les cas du domicile

En l'état actuel des connaissances, selon les recommandations d'experts

Dr Isabelle Nataf, le 30/11/2020